

je risque quoi?

Par **natou**, le **17/10/2007** à **18:25**

bonjour voila je vous explique ma situation,merci de ne pas me jugez par avance!

alors je suis sur un groupe ou il y a differents groupes,et je susi tomber sur un groupe j'ai demander le mot de passe pour acceder a leurs albums ou il y a des photos de leurs boutchoux et diverses choses,une fille me l'a donner,et donc elles ont creer un pseudo ou elles toutes le mot de passe pour pouvoir rajouter des photos sur les albums,le meme que celui pour acceder aux albums!

il y a un mois de sa,pour m'amuser vraiment sans arriere pensée,j'ai changer le mot de passe,et deverouiller ses albums,je sais pas bien,et j'ai garder le mot de passe,en gros sa a foutu la merde on va dire,je sais ce que vous allez penser ! (image not found or type unknown)

je les ai reverrouiller il y a une semaine a peu pres,
et hier soir une fille de ce fameux groupe(je precise que je connais personne sur ce groupe,du moins vraiment)a retrouver le mot de passe que j'avais mis et se decide a porter plainte contre moi,pour cette histoire de mot de passe et des albums deverouillés!
elle est prete a aller jusqu'au bout,et a priori se serait les gendarmes qui lui aurait dit comment recuperer ce mot de passe et a eu mes coordonnées par la meme occasion!

et donc je sais par l'intermediaire d'une autre fille de ce groupe avec qui j'ai parler aujourd'hui,queles gendarmes disaitque c'etait atteinte a la vie privée,et j'ai toucher a des photos de mineur ce qui est tres grave!

donc voila tout sa pour arriver a ma question:

je risque quoi moi dans toute cette histoire?qu'est ce que je dois faire?

ah oui et puis vendredi l'administrateur du forum va donner mon nom a cette personne!

voila merci de ne pas me jugez t j'espere que vous pourrez m'ecliaez

merci d'avancer

Par **yanos**, le **17/10/2007** à **18:49**

Bonjour,

Je n'ai absolument rien compris à ton problème... Essaie d'écrire plus clairement pour qu'on

.Wink.

puisse t'aider Image not found or type unknown

Par **natou**, le **17/10/2007** à **19:04**

euh bah je sais pas comment expliquer plus l'histoire j'ai tout détailler je trouve avec tous les details!

mais pour resumer,j'ai changer un mot de passe d'un pseudo commun a plusieurs filles,et j'ai garder ce nouveau mot de passe pour moi
j'ai aussi enlever les mots de passe de leurs albums,mais j'ai remis un mot de passe ya 1 semaine!

et donc une fille de ce groupe porte plainte et je stresse a mort logique!

j'espere que je suis assez claire

merci

Par **jeeecy**, le **17/10/2007** à **19:11**

[quote="natou":1fh6a175]alors je suis sur un groupe ou il y a differents groupes,et je susi tomber sur un groupe j'ai demander le mot de passe pour acceder a leurs albums ou il y a des photos de leurs boutchoux et diverses choses,une fille me l'a donner,et donc elles ont creer un pseudo ou elles toutes le mot de passe pour pouvoir rajouter des photos sur les albums,le meme que celui pour [/quote:1fh6a175]
c'est cette partie qui n'est pas tres claire pour moi

et les photos ont été vues par des personnes?

qui d'autre que toi avait les droits d'administration de cet album?

la personne qui a créé le groupe ne pouvait pas redemander le mot de passe grace a son mail?

Par **natou**, le **17/10/2007** à **19:38**

oui en effet je me suis un peu emmeler la

donc je suis sur un forum et dedans il y a plusieurs groupes ,et donc les nanas de ce groupe ont crees plusieurs albums avec des photos diverses dont celles de leurs enfant et d'autres photos diverses!

et elles ont aussi créer un pseudo pour que chacune puisse voir et modifier chaque album

et ils se trouvent qu'un jour j'ai demander le mot de passe,alors que je ne fais pas partie du groupe et on me l'a donner!doqn je n'ai pas voler le mot de passe on va dire!

et donc j'ai changer ce mot de passe,et changer le mail qu'elles avaient donner a l'inscription(bah oui autant faire les choes en entier pfff) et j'ai aussi deverouiller tous les albums mais j'ai remis les mot de passe il y a une semaine!

c'est plus clair ou pas?lol

Par **jeeecy**, le **17/10/2007** à **19:47**

alors oui c'est plus clair

donc pour resumer

tu es sur un forum

on t'a donne un mot de passe qui t'a permis d'accéder a des photos privées

tu as modifié le mot de passe ainsi que l'adresse email attachée pendnat une semaine

tu as retiré l'accès privé des photos pendant cette meme semaine

tu as remis un mot de passe et les photos en mode privé au bout d'une semaine

question : quelqu'un a pu voir les photos? si oui qui?

pourquoi as-tu fait cela? pour te venger? pour le fun? (cela a des incidences pour les circonstances atténuantes ou pas)

Par **natou**, le **17/10/2007** à **20:37**

[quote="jeeecy":3t2yprxm]alors oui c'est plus clair

donc pour resumer

tu es sur un forum

on t'a donne un mot de passe qui t'a permis d'accéder a des photos privées

tu as modifié le mot de passe ainsi que l'adresse email attachée pendnat une semaine

tu as retiré l'accès privé des photos pendant cette meme semaine

tu as remis un mot de passe et les photos en mode privé au bout d'une semaine

question : quelqu'un a pu voir les photos? si oui qui?

pourquoi as-tu fait cela? pour te venger? pour le fun? (cela a des incidences pour les

circonstances atténuantes ou pas)[/quote:3t2yprxm]

alors non en fait sa fait depuis 1 mois que j'ai changer le mot de passe,un peu apres j'ai virer les mots de passe et je les ai remis ya une semaine

et du coup bah les photos etaient libre d'accès,vu qu'il n'y avait plus de mot de passe!

sinon j'ai fait sa juste pour m'amuser on va dire,mais je pensais pas honnetement que sa ira si

loin Image not found or type unknown

donc une fois que la fille aura porter plainte il va se passer concretement?!

Par **natou**, le **18/10/2007** à **08:59**

personne pour me repondre?! svp

Par **natou**, le **18/10/2007** à **15:28**

toujours personne?snif

je reviens de la gendarmerie ou j'ai été raconter toute l'histoire a un gendarme,docn maintenant ils attendent le dossier,il a rien pu me dire pour la suite!mais avait pas l'air affolé :lol:

Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **18/10/2007** à **15:33**

je pense que d'un point de vue penal tu ne risques rien, le procureur a des chances de classer sans suite ton affaire

mais que d'un point de vue civil tu risques d'avoir des dommages et interets a verser si une action est faite contre toi

Par **natou**, le **18/10/2007** à **15:46**

ok merci pour ta reponse!

par contre quans tu parle d'action faite contre moi,c'est a dire?!
on va quand meme se retrouver devant un juge?
désolé j'y connait pas grand chose!

et qui va decider des dommages et interet?

Par **candix**, le **18/10/2007** à **18:11**

[quote="natou":yad83ye6]ok merci pour ta reponse!

par contre quans tu parle d'action faite contre moi,c'est a dire?!
on va quand meme se retrouver devant un juge?
désolé j'y connait pas grand chose!

et qui va decider des dommages et interet?[/quote:yad83ye6]

pour le juge : c'est pas toi qui va choisir
pour les dommages et interets c'est le juge qui les fixera si il y en a

Par **SoNnY54**, le **18/10/2007** à **18:19**

Il n'y a pas d'abus de confiance dans cette histoire ? En plus de l'atteinte à la vie privée et du droit à l'image ?

:))

(seulement des questions, pas d'affirmation) Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **19/10/2007** à **13:59**

Bonjour,

[quote="candix":3ghp5am6]

pour les dommages et interets c'est le juge qui les fixera si il y en a[/quote:3ghp5am6]

A condition quand même que la partie plaignante puisse exposer des frais consécutifs à l'action ou qu'elle puisse démontrer un préjudice moral suffisamment grave.

Par **Camille**, le **20/10/2007** à **07:47**

Bonjour,

[quote="SoNnY54":32ngdr1p]Il n'y a pas d'abus de confiance dans cette histoire ?

[/quote:32ngdr1p]

A priori, je dirais que non puisque natou n'en a tiré aucun profit financier.
Les paparazzi qui se font passer pour des plombiers pour pouvoir photographier Brigitte Bardot en maillot de bain ne se font pas condamner pour abus de confiance...

(comment ça, j'aurais dû écrire au passé ?)

(comment ça "abus de faiblesse sur personne âgée vulnérable" ?)

(comment ça "état d'ivresse manifeste dans l'exercice de sa profession" ?)

(sans compter que les paparazzi se seront fait virer sèchement du bureau du rédac. chef...)

("non mais, les cocos, c'est tout ce que vous êtes foutus de me ramener ?")

:roll:

Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **20/10/2007** à **07:56**

Bonjour,

[quote="natou":123e0wbr]

par contre quans tu parle d'action faite contre moi,c'est a dire?!

on va quand meme se retrouver devant un juge?

désolé j'y connait pas grand chose!

[/quote:123e0wbr]

En résumé, comme jeeecy vous l'a déjà dit autrement, on ne risque pas la prison pour des broutilles pareilles. Tout au plus, [u:123e0wbr]si la loi prévoyait la prison[/u:123e0wbr], un juge de (très) mauvaise humeur vous collerait symboliquement, 15 jours assortis du sursis.

Pour le reste, comme la fessée en place publique n'est pas une sanction prévue par la loi, le juge pourrait vous coller des DI en fonction des demandes des plaignantes, DI pouvant se résumer à l'euro symbolique parce que le préjudice moral est quand même relativement limité.

Le cas échéant, vous pouvez consulter un avocat pour plus de détails (voir consultations gratuites au niveau des préfectures ou maisons de la justice). Toujours au cas où, vous pourriez probablement bénéficier de l'aide juridictionnelle pour financer les services d'un avocat.

Avez-vous au moins pensé, dans ce forum, à présenter vos excuses les plus plates ? Et, si oui, comment réagissent les autres membres de ce forum ?

Par **natou**, le **20/10/2007** à **09:59**

merci

oui j'ai presenter mes excuses mais comme je m'en doutais elles n'en ont rien a faire

:(

Image not found or type unknown
ce qui est normal aussi, je l'admets!

mais ce qui me rassure pas, c'est qu'a priori elles veulent quasiment toutes porter plainte soit

15 ou 20 personnes peuvent être Image not found or type unknown donc plus il y en a qui portent plainte et moins c'est bon pour moi, non?!

et la fameuse fille qui a lancé cette histoire de plainte, ne veut pas me parler, et dit être prête à aller jusqu'au bout car elle n'admets pas qu'on touche à ses enfants de près ou de loin, c'est ses dires! et donc m'a dit qu'on se parlera au tribunal!

et j'ai oublié de préciser aussi, que j'ai effacé certaines photos des albums, mais toujours

dans l'optique de la mauvaise blague Image not found or type unknown

et pour l'enquête, les gendarmes vont me prendre mon pc pour voir si j'ai des photos d'enfants?!

pfff quelle c**** je suis quand même!

en tout cas merci à tous et toutes pour votre aide!

Par **Camille**, le **20/10/2007** à **20:25**

Bonsoir,

Quoi vous dire ?

Bien que vous n'en soyez peut-être pas encore là, sachez qu'un procès n'est jamais perdu d'avance (comme un match de football ou de rugby, si vous voyez ce que je veux dire) et n'est pas perdu tant que le juge n'a pas sifflé la fin du match... Pardon, je voulais dire, "n'a pas prononcé la sentence", mais c'est un peu pareil. Autre similitude, c'est souvent celui qui s'est le mieux préparé qui gagne...

Quand je demandais comment les réactions des autres membres du forum, je ne pensais pas aux autres protagonistes de l'histoire, mais les autres membres. D'abord, avez-vous été exclue du forum ? Après vos excuses (que j'espère les plus plates et les plus sincères que possible), certains membres n'ont-ils pas commencé à (ou donné l'impression de) prendre votre défense ?

Pas moyen de demander discrètement l'intervention lénifiante de quelques-uns ? L'idéal serait de "désamorcer la pompe" progressivement et que tout ce petit monde se calme. Et, à mon humble avis, évitez, pour le moment, de tenter de dialoguer directement avec les plus virulentes, ça ne servirait qu'à leur faire "monter la sauce" un peu plus.

En ce qui concerne la gendarmerie et le procureur, je crois que ce qu'ils veulent surtout vérifier, c'est que votre histoire ne recouvre pas une (nouvelle) histoire de pédophilie, à mon

avis. S'ils constatent que ce n'est qu'une mauvaise farce de potache et rien d'autre, ça m'étonnerait que ça aille beaucoup plus loin.

P.S. : Plus il y a de plaintes, moins c'est bon pour vous ? Pas forcément... parfois, "abondance de biens nuit"... comme, par exemple, si quelques-unes se mettent "à en rajouter histoire de faire bonne mesure" et que le procureur s'en rende compte...

Par **natou**, le **20/10/2007** à **20:48**

et bien en fait je ne fais que lire ce qu'elles disent sur le groupe, mais de toute façon, la fille veut vraiment aller jusqu'au bout!

je ne poste plus ça ne sert plus à rien de toute façon, je leur ai fait mes excuses, sincères bien sûr, et je leur ai dit que je ne viendrai plus poster, que j'attendais la suite de l'histoire avec la justice!

:(

enfin voilà tout ça pour dire que je suis pas rassurée pour l'avenir Image not found or type unknown

en tout cas merci pour votre aide!

Par **natou**, le **09/12/2007** à **14:29**

:roll:

c'est encore moi, désolé je reviens à la "charge" Image not found or type unknown

à ce jour je n'ai toujours aucune nouvelles des gendarmes, donc je voulais savoir si c'était normal que se soit si long ou pas?

j'ai appris aussi, qu'elle n'avait pas eu mon nom, donc elles ont porté plainte contre X, c'est peut-être pour ça que c'est long?! je sais pas!

et j'ai une autre question qui me chifonne, mon casier judiciaire ne sera donc plus vierge?!

merci

Par **Camille**, le **10/12/2007** à **08:46**

Bonjour,

Ben attendez, vous n'en n'êtes pas encore là.

La question se posera si vous en arrivez jusqu'au tribunal (et voir précisément les motifs

retenus). Il sera toujours temps de demander la non inscription au B2 en cas de condamnation.

M'étonnerait que ce soit refusé pour des bêtises pareilles.

Par **jeeecy**, le **10/12/2007** à **08:51**

moi ca m'étonnerait surtout qu'il y ait une condamnation pour de si petits faits...

Par **natou**, le **10/12/2007** à **09:01**

merci beaucoup vous me rassurez!

mon métier, étant assistante maternelle, si mon casier n'est plus vierge je ne pourrai plus

exercer Image not found or type unknown

par contre vous allez sans doute pas pouvoir me repondre, mais sa peut etre long le temps que cette affaire soit finie?!

et je suis lourde desolé, mais il me faudra un avocat?! connaissez vous un peu les tarifs pratiqués pour ce genre d'affaire?!

merci encore!

Par **jeeecy**, le **10/12/2007** à **09:45**

[quote="natou":29or585j]par contre vous allez sans doute pas pouvoir me repondre, mais sa peut etre long le temps que cette affaire soit finie?!

et je suis lourde desolé, mais il me faudra un avocat?! connaissez vous un peu les tarifs pratiqués pour ce genre d'affaire?!

merci encore![/quote:29or585j]

effectivement je n'ai aucune idée du délai mais à mon avis vu le nombre d'affaires à traiter par le parquet, ce genre d'affaire ne doit pas avoir la priorité

;))

quant au tarif d'un avocat, ca depend de l'avocat Image not found or type unknown

Par **natou**, le **10/12/2007** à **10:41**

merci jeeecy!

oui je me doute qu'il doit bien y avoir des affaires plus urgentes à traiter!

bonne journée

Par **Thibault**, le **10/12/2007** à **10:51**

Honnêtement, la justice a d'autres criminels plus importants à juger... :p

Cette affaire est le résultat d'une facétie d'une personne (tu retiendras la leçon, car c'est tout de même de l'incivisme !) et du jusqu'au boutisme d'une autre (ça sert à rien de monter sur ses grands chevaux pour de telles choses, il faut savoir pardonner).

Bref, avec le nombre d'histoires de ce genre sur internet, si on voulait tout régler, il y aurait du travail ! :p

Par **natou**, le **10/12/2007** à **11:02**

ah oui sa c'est clair, que j'ai retenue la leçon!

mais la nana en question qui a lancé l'histoire de la plainte, veut même pas discuter avec moi!

mon homme me dit que si sa se trouve elle fait juste sa pour avoir des dommages et intérêts à la fin!!!

enfin j'en sais rien quoi!

Par **jeeecy**, le **10/12/2007** à **11:20**

si elle veut des dommages et intérêts ce n'est pas au pénal qu'elle doit aller mais au civil...

Par **Camille**, le **11/12/2007** à **12:32**

Bonjour,

Et avoir elle aussi un bon avocat, parce que pour chiffrer les préjudices, bonjour...

Par **natou**, le **11/12/2007** à **14:16**

bon bah on verra bien ce que sa va donner!

camille, quand tu dis, elle a intérêt d'avoir un bon avocat pour chiffrer les préjudices, faut le prendre dans quels sens?! lol

Par **natou**, le 11/12/2007 à 14:17

bon bah on verra bien ce que sa va donner!

camille, quand tu dis, elle a intérêt d'avoir un bon avocat pour chiffrer les préjudices, faut le prendre dans quels sens?! lol

Par **jeeecy**, le 11/12/2007 à 19:52

pas besoin d'un avocat pour fixer le montant du préjudice

mais la diffusion du forum est-elle importante ou non?
parce que si il y a personne qui regarde le forum, alors il n'y a presque pas de préjudice
:P

si par contre il est très fréquent (comme le forum juristudiant Image not found) alors le préjudice sera plus important

Par **natou**, le 11/12/2007 à 21:31

bah en fait c'est un grand forum public et connu!

Par **natou**, le 17/12/2007 à 14:47

dites, j'ai une question:

est-ce que pour l'enquête les gendarmes vont prendre mon pc?!

Par **Camille**, le 18/12/2007 à 09:52

Bonjour,

Ben, je ne vois pas trop bien pourquoi.

Vous ne contestez pas les faits, il ne s'agit pas d'une affaire de téléchargements illicites ou de

pédophilie.

Je ne vois pas trop quelle preuve de plus ils auraient besoin de chercher dans votre PC.

Par **natou**, le **18/12/2007** à **13:04**

justement pour verifier qu'il n'y a pas d'histoire de pedophilie derriere cette histoire,non?!

Par **Camille**, le **18/12/2007** à **16:16**

Re,

Quoi vous dire ? C'est l'enquête qui déterminera si elle doit s'orienter sur ce genre de piste ou pas.